



Procès verbal
Commission des règlements

Réunion du :	7 Novembre 2017
A :	BESANCON
Présidence :	M. JOURNOT.
Présents :	MM. BOURNEZ. CORROYER. VIENOT.HOFF.CRETENET FAIVRE-VUILLIN.KHELIFI.DUPRE
Excusés :	MM.BATTAGLIA.GERALDES.MICHEL

. . LITIGES.

. LITIGE N° 12 PLATEAU U11 A GRANDMONT DU 30/09/2017

Absence de compte rendu du plateau malgré les deux rappels adressés au club de GRANDMONT
Le secrétariat du district n'a pas reçu le compte rendu du plateau U 11

La commission,

**. Inflige l'amende règlementaire de 46 Euros au club de GRANDMONT
(Mail le 10/11/17)**

. LITIGE N° 13 PLATEAU U9 A MORTEAU MONTLEBON DU 07/10/2017

Absence de compte rendu du plateau malgré les deux rappels adressés au club de MORTEAU MONTLEBON

Le secrétariat du district n'a pas reçu le compte rendu du plateau U9

La commission,

**. Inflige l'amende règlementaire de 46 Euros au club de MORTEAU MONTLEBON
(Mail le 10/11/17)**

. LITIGE N° 14 APPENANS MANCENANS 1 / DANJOUTIN ANDEL MER 2. DEP 3 GR A DU 22/10/2017

Match arrêté à la 45^{ème} minute

Attendu que l'équipe d'Appenans Mancenans 1 a présenté huit joueurs valides et trois joueurs blessés au coup d'envoi sur le terrain,

Attendu l'équipe d'Appenans Mancenans débute donc à onze joueurs jusqu'à la 39^{ème} minute ou un joueur valide sort sur blessure,

Attendu qu'à la mi-temps le capitaine d'Appenans Mancenans annonce à l'arbitre que les trois joueurs blessés ne peuvent plus continuer le match,

La commission

Donne match perdu par pénalité à l'équipe d'APPENANS MANCENANS 1 (-1pt) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de DANJOUTIN ADEL MER 2 (score 0-9)

(Mail le 10/11/17)

**LITIGE N° 15 MONTFAUCON MORRE GEN 2 / CHATILLON DEVECEY 1. DEP 1 GR B
DU 22/10/2017**

Réserve de Chatillon Devecey sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du FC Montfaucon Morre Gen LV pour le motif suivant : « des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

Après contrôle de la feuille de match régionale 2 du 15/10/2017 contre BES FOOT 3, dernier match de Montfaucon

Aucun des joueurs n'a participé au match de ce jour MONTFAUCON MORRE GEN / CHATILLON DEVECEY

La commission

**. Confirme le résultat acquis sur le terrain (score 3 -1) pour MONTFAUCON MORRE GEN
. Impute la somme de 30 Euros pour les droits de confirmation non joints a CHATILLON DEVECEY**

(Mail le 10/11/17)

LITIGE N° 16 TT PONTARLIER / MASSIF HAUT DOUBS 2. DEP 4 DU 29/10/2017

Match non joué

Attendu qu'un arrêté municipal a été pris par la commune de Pontarlier,

Après lecture des courriers en notre possession :

- TT PONTARLIER.
- MASSIF HAUT DOUBS.
- COURRIER DE LA MAIRIE DE PONTARLIER

La commission,

Donne match à jouer à une date ultérieure qui sera fixé par la commission compétente.

(Mail le 10/11/17)

**LITIGE N°17 CHATILLON DEVECEY/PONTARLIER CA 4 DEP 1 GR B
DU 01/11/2017**

Réserve de Chatillon Devecey sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du CA Pontarlier pour le motif suivant : « des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

Après contrôle des feuilles de match du 28-29 octobre 2017

National 3 PONTARLIER CA 1/RACING BES 1

Régional 1 PONTARLIER CA 2/JURA SUD FOOT 2

Régional 3 BRESSE JURA FOOT 1/PONTARLIER CA 3

Attendu qu'aucun joueur n'a participé au match de ce jour le 01/11/2017, CHATILLON DEVECEY / PONTARLIER CA 4,

La commission

. Confirme le résultat acquis sur le terrain (score 2-2)

. Impute au club de CHATILLON DEVECEY la somme de 30 Euros pour les droits de confirmation non joints
(Mail le 10/11/17)

LITIGE N°18 PAYS MAICHOIS 3 / AVOUDREY 3. DEP 4 GR I
DU 29/10/2017

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match
Participation joueur suspendu.

PV INTERNE

. RESERVES NON CONFIRMEES

Journée du 08/10/2017

NORD TERRIROIRE 1 / MEZIREY FESCHE 2 DEP 1 GR A

Journée du 15/10/2017

BESANCON FOOT 5/ LAVERON US 1 U18 DEP3 GR B

Journée du 21/10/2017

VILLERS LE LAC 1 / PAYS MAICHOIS 2 DEP 2 GR D

Amende de 23 euros aux clubs soulignés

. FORFAITS SIMPLES

Journée du 08/10/2017

LES ECORCES 3 / ST HIPPOLYTE 2 DEP 4
COUTEFONTAINE LES PLAINS2 / VAUCLUSOTTE 1 DEP 4
GJ DE L'ARCHE / PAYS MAICHOIS 2 U15 à 8 GR A
MONTREUX CHATEAU / ASM BELFORT 3 U15 à 8 GR B

Journée du 15/10/2017

SC OFFZEMONT / BEAUCOURT DEP 3 GR B
PIERREFONTAINE LAV / MORTEAU MONTLEBON 2 U15 DEP 3 GR B
ROCHE LES BLAMONT1 / AUDINCOURT 4 CRIT VETERANS GR C

Journée du 21/10/2017

VOUJEAUCOURT 3 / BEAULIEU MANDEURE DEP 4 GR D
GJ LES BEUSSIERS1 / SELONCOURT FC 1 U18 DEP 2 GRB
ESSERT 1 / L'ISLE / DOUBS1 U 18 DEP 1 GR A
DOUBS ET LOUE / ST VIT U 15
BESANCON FOOT 5 / GJ LES FONGES MT D'USIERS U 18 DEP 3 GR B
HERIMONCOURT4 / COMMERCANTS BELFORT 1 FOOT LOISIR

Journée du 29/10/2017

POUILLEY LES VIGNES 2 / LA BARECHE1 DEP 3 GR F
DOUBS 3 / LE RUSSEY 1 DEP 3 GR H
ONANS / COURCELLES MONTBELIARD3 DEP4 GRB
MATHAY / VOUJEAUCOURT 3 DEP 4 GR D
AMANCEY BOLAN CHANT / BESANCON FOOT 5 U 18 DEP 3 GR B

RENTREE FOOT ET BRASSAGE U 11

Rentrée du 16/09/2017

PLANOISE 2

BESANCON LES ORCHAMPS OP 1

PIERREFONTAINE LAV 1

Brassage 1 du 23/09/2017

BESANCON LES ORCHAMPS OP 1

BESANCON FOOT 6

GRANDMONT 1

AVANNE 2

Brassage 2 du 30/09/2017

PLANOISE 2

SAONE MAMIROLLE 2

GJ GRAND BES EST 4

Brassage 4 du 14/10/2017

LES FONGES

PIERREFONTAINE-LAV 1

PLANOISE 2 **FORFAIT GENERAL SUITE 3^{ème} FORFAIT**

. Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 35 euros.</i>
	<i>Forfait non déclaré et non officialisé 85 euros.</i>
<i>Jeunes</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 25 euros.</i>
	<i>Forfait non déclaré et non officialisé 50 euros.</i>
	<i>Forfait foot animation à 8 16 euros</i>

. RETRAIT ENGAGEMENT

ROUGEGOUTE U 7 deuxième équipe

Amende réglementaire

DIVERS

1) Match U15 DEP 1 GR A
BESANCON FOOT 2/ PIREY ECOLE VALENTIN 1

Après lecture du courrier de l'arbitre de la rencontre M. IMBAULT LENNY

**La commission,
confirme le résultat (8-0) pour BESANCON FOOT 2**

2) Match DEP 3 GR C
PORTUGAIS AUDINCOURT 1 / DELLE SR

Après lecture du courrier de l'arbitre de la rencontre M. MARTINEZ CRISTIAN

**La commission,
. confirme le résultat (4-1) pour DELLE SR 1
. inflige l'amende de 50 euros au club de PORTUGAIS AUDINCOURT 1 pour mauvaise organisation de la rencontre**

(Mail le 10/11/17)

**Le Président,
R. JOURNOT**

**Le Secrétaire,
H. BOURNEZ**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 10 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.